

Le MINISTRE DES CHEMINS DE FER ET CANAUX : Il n'y a pas eu de surintendant de ce canal nommé par nous.

M. SPROULE : Le gouvernement a-t-il l'intention d'en nommer un bientôt, et, dans l'affirmative, qui ?

Le MINISTRE DES CHEMINS DE FER ET CANAUX : Je puis certifier à mon honorable ami que je ne suis nullement en mesure de dire qui sera nommé.

Les résolutions sont rapportées.

Le PREMIER MINISTRE (M. Laurier) : Je propose que la séance soit levée.

La proposition est adoptée, et la séance levée à 12.55 a.m. (mercredi).

## CHAMBRE DES COMMUNES.

MERCREDI, le 30 septembre 1896.

M. l'ORATEUR ouvre la séance à 3 heures.

PRËRE.

PAPETERIE FOURNIE AUX DÉPUTÉS.

M. GIBSON : Je propose que le premier rapport du comité mixte des impressions du parlement soit adopté.

M. SPROULE : Avant que ce rapport soit adopté, j'aimerais à dire quelques mots pour accentuer ce que j'ai dit l'autre soir. Le choix de la papeterie qui nous est distribué me paraît très mal fait. On nous donne en grande quantité du papier à lettre et des enveloppes de très petit format, qui sont de peu d'utilité aux hommes d'affaires, et en petite quantité, le papier à lettres et les enveloppes qu'un homme d'affaires peut utiliser. Nous recevons quantité d'autres choses qui peuvent avoir une certaine valeur pour quelques personnes, mais qui sont de peu de valeur pour la grande majorité des députés. Je crois qu'un bon choix de papeterie, sous forme de papier et d'enveloppes convenables aux affaires, ferait mieux l'affaire de ceux qui les reçoivent que le peu de papier convenable et la grande quantité de papier impropre aux affaires qu'on nous sert actuellement. Je dis cela simplement parce j'ai entendu de nombreuses plaintes formulées par les députés, et que je vois que les personnes qui font le choix de la papeterie devraient en être informés.

Le PREMIER MINISTRE (M. Laurier) : Non seulement y a-t-il quelque chose à dire au sujet de la qualité de la papeterie qui nous est fournie, mais il y a aussi beaucoup à dire de la quantité. Je crois répondre aux désirs des membres de la Chambre en proposant qu'on discontinue à l'avenir la fourniture des valises et des caisses de papeterie qu'on nous a données jusqu'ici. Je propose donc que les mots suivants soient ajoutés au rapport du dit comité :

Que la coutume de fournir une valise en cuir et une caisse de papeterie à chaque sénateur et membre de la

M. SPROULE.

Chambre des Communes soit discontinuée à l'avenir, et que l'ordre de la Chambre du 5 mai 1892, sanctionnant cette coutume, soit rescindé.

Si cette motion est adoptée, les membres de la Chambre recevront toute la papeterie dont ils ont besoin et de la qualité indiquée par l'honorable député de Grey, et je crois que cela répondra amplement à tous les besoins.

La proposition telle qu'amendée est adoptée.

## RAPPORT DU COMITÉ DE L'AGRICULTURE ET DE LA COLONISATION.

M. BAIN : Je propose que le dernier rapport du comité spécial de l'agriculture et de la colonisation soit adopté. On me permettra peut-être de signaler à l'attention de la Chambre le contenu du rapport, qu'on trouve dans les procès-verbaux de la Chambre, n° 29, mardi. Je dois dire qu'il n'y a que deux questions au sujet desquelles le comité ait fait des recommandations. L'une a trait au relâchement des règlements américains, tels que promulgués par le secrétaire d'Etat à Washington, concernant l'admission des animaux canadiens de race, sans enregistrement dans le Stud-book américain. Nos concitoyens sont d'opinion que l'enregistrement dans nos stud-books comme animaux faisant partie des troupeaux canadiens est une garantie de la pureté de la race et de la qualité des animaux, et nous demandons simplement—vu que l'attitude prise par l'Association des éleveurs des États-Unis a ainsi été approuvée par la conduite officielle du secrétaire d'Etat des États-Unis—que notre ministre de l'Agriculture soit invité à entamer des négociations avec ce monsieur, en vue de savoir si nous ne pourrions pas obtenir une modification de ces règlements qui mette nos éleveurs en meilleure position d'échanger des animaux avec les éleveurs américains.

La seule autre recommandation demandée qu'on assure aux fabricants de beurre et de fromage, aux cultivateurs et aux producteurs de fruits canadiens de plus grandes facilités pour mettre en excellent état leurs produits sur les marchés anglais, et éviter autant que possible leur détérioration durant le transport. Le comité, après avoir soigneusement étudié la question, a résolu de demander au gouvernement de rechercher le moyen d'établir le transport à froid de ces produits sur les marchés anglais, par les voies ferrées et à bord des navires océaniques, ainsi que les autres facilités qui pourront se recommander au jugement du gouvernement, en vue d'assurer la conservation de ces produits périssables dans le meilleur état possible, avant et durant le transport.

Je signalerai à l'attention de la Chambre une difficulté que le gouvernement éprouvera à cet égard. Les propriétaires de navires océaniques devront faire une dépense considérable pour fournir les compartiments froids nécessaires au transport de ces produits et installer les appareils frigorifiques nécessaires pour conserver ces produits en bon état. Il est inutile de dire à des hommes d'affaires que les propriétaires de navires ne feront pas cette dépense, à moins d'avoir une garantie raisonnable qu'ils obtiendront par ce moyen un trafic qui durera un certain nombre d'années, de façon à ce qu'ils puissent se rembourser de leurs premiers frais. Je crois que la Chambre sera opposée, et avec beaucoup de raison, à ce que le